



2024

CCTP

Travaux crèche



Stephane VERK

08/03/2024

CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
2 Rue Valentin Haüy – Boîte Postale 740 – 34525 BEZIERS CEDEX
☎ 04 67 35 74 34 – FAX : 04 67 35 79 93

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet : La réfection du sol souple extérieur et le traitement acoustique de la salle de repas » pour le Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Perréal.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront au service de faire des animations culinaires.

LOT	DESIGNATION
LOT 2	Gros œuvre « Sol souple extérieur »
LOT 3	Cloisons « Traitement acoustique »

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

stephane.verk@ch-beziers.fr

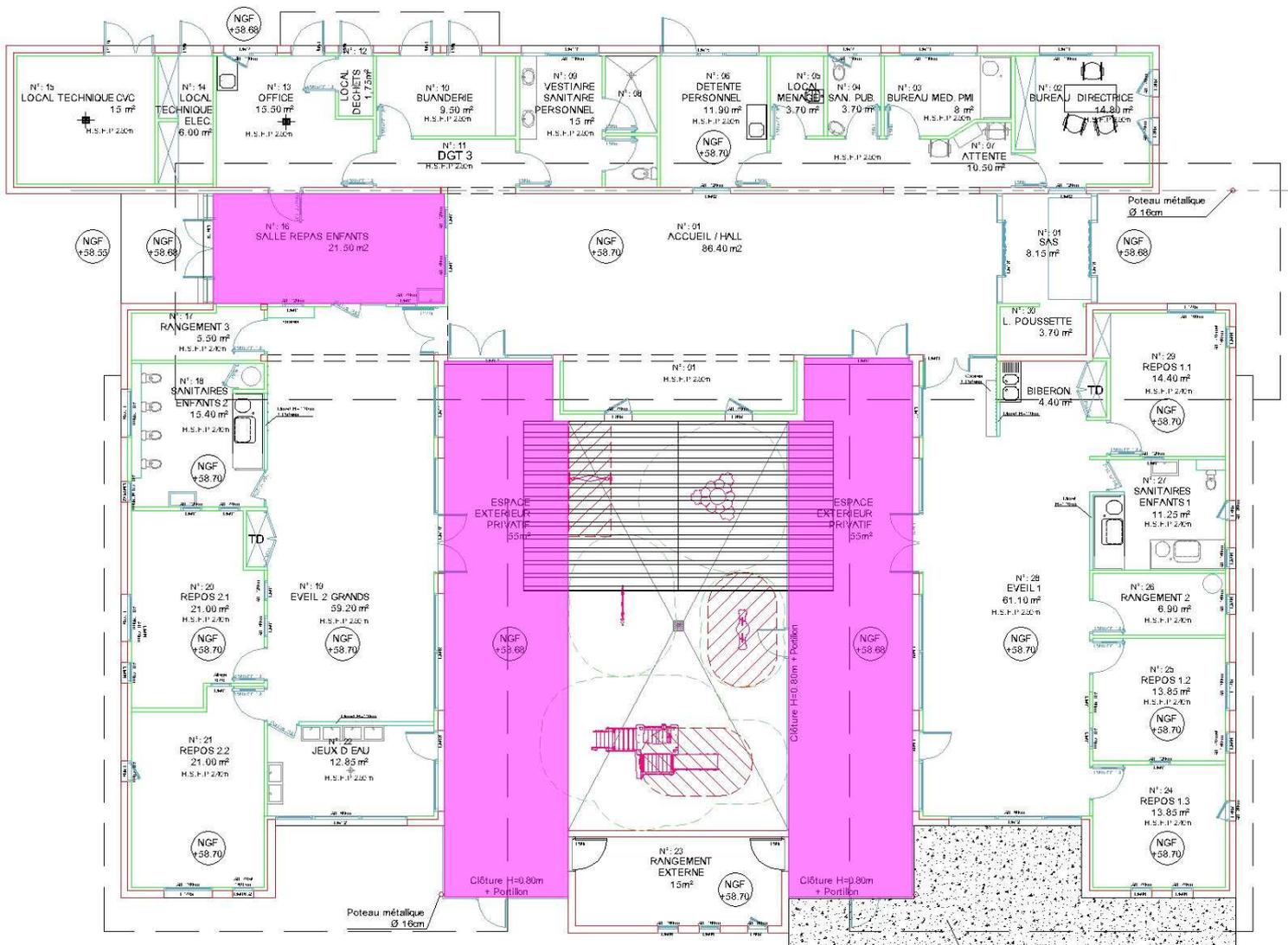
II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Les locaux se situent à la crèche du Centre Hospitalier de Béziers. Sur le site de Perréal.

➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.

Le niveau est desservi par des escaliers et un monte charges depuis le niveau -2 du bâtiment. Il est également accessible depuis l'entrée patients couchés.



ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté, atteste
m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de
répondre à la consultation concernant **les travaux de la crèche, sur le site de Perréal**, afin
de répondre à l'appel public à la concurrence.

Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK
Chargé d'affaire

PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier : Début mi-juin, à planifier avec la crèche

INSTALLATION DE CHANTIER



Une délimitation de chantier par zones réalisée en polyane étanche de toute hauteur, y compris l'accès, sera mise en place par le LOT 2. Des draps humides seront positionnés à l'entrée et maintenu humide afin de limiter la propagation de traces au sol.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Commun à tous les lots

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2011**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

✓ **Plans et notices :**

L'entreprise remettra préalablement à la réception :

- ✓ les plans de récolement de l'installation
- ✓ les notices techniques des appareils

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

LOT 2 – Gros œuvre « Sol souple

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

✓ **Installation et cantonnement du chantier pour la réfection du revêtement de sol souple extérieur.**

- ✓ Mise en place de protections pour les baies vitrées.
 - ✓ Qté : 34ml
- ✓ Démontage et remontage des grilles de clôtures pour accéder aux zones de travaux. Qté : 25ml
- ✓ Arrachage du revêtement de sol existant et évacuation en décharge.
 - ✓ Qté : 112m²
- ✓ Brossage des dalles existantes, nettoyage par aspiration.
 - ✓ Qté : 112m²
- ✓ Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol souple, couleur identique à l'existant, épaisseur 3 cm.
 - Qté : 112m²

⇒ **LOCALISATION**

Salle à manger de la crèche

- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.
Attention pour le raccordement de l'évacuation, il y a de la hauteur et un faux plafond en lames aciers à déposer et remettre.

LOT 3 – Cloison Traitement Acoustique

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

✓ **Installation et cantonnement du chantier.**

- ✓ Mise en œuvre d'un doublage en textile tendu type Digitex et absorbant fibreux 25mm Tempo.
 - ✓ Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,65$
 - ✓ Ces doublages sont mis en place à partir d'environ 1 m au-dessus du sol (cf. rapport diag. Acoustique).
 - ✓ Cette solution implique le démontage/remontage de différents éléments fixés.
 - ✓ La pose et l'implantation devra se faire en respectant les prescriptions du fabricant. Et après validation du plan d'exécution validé par le C.H.Béziers.
-
- ✓ Mise en place de rideaux Vescom de type Capri suspendus côté baie vitrée.
 - ✓ Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,65$
 - ✓ La pose et l'implantation devra se faire en respectant les prescriptions du fabricant. Et après validation du plan d'exécution validé par le C.H.Béziers.

⇒ **LOCALISATION**

Salle à manger de la crèche

- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.
Attention pour le raccordement de l'évacuation, il y a de la hauteur et un faux plafond en lames aciers à déposer et remettre.

PLANS

